

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS	ANNONCES ET AVIS DIVERS
<p>Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie nationale à Rufisque.</p> <p>Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.</p> <p>Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs</p>	<p>VOIE NORMALE Six mois Un an</p> <p>Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f 31.000f.</p> <p>Etranger : France, RDC R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie. - - 20.000f. 40.000f Etranger : Autres Pays 23.000f 46.000f Prix du numéro Année courante 600 f Année ant. 700f. Par la poste : Majoration de 130 f par numéro Journal légalisé 900 f - Par la poste -</p>	<p>La ligne 1.000 francs</p> <p>Chaque annonce répétée... Moitié prix</p> <p>(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).</p> <p>Compte bancaire B.I.C.I.S. n°1520790630/81</p>

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

2020

11 février Décret n° 2020-399 accordant une garantie souveraine dans le cadre du financement de l'aéronef AIRBUS A330-941 neo portant le numéro de série MSN 1910 pour AIR SENEGAL SA 215

PARTIE OFFICIELLE

DECRET

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

Décret n° 2020-399 du 11 février 2020 accordant une garantie souveraine dans le cadre du financement de l'aéronef AIRBUS A330-941 neo portant le numéro de série MSN 1910 pour AIR SENEGAL SA

RAPPORT DE PRESENTATION

Dans le cadre du développement du projet Hub Aérien de Dakar, un des vingt-sept (27) projets phares du Plan Sénégal Emergent, la compagnie AIR SENEGAL SA, l'instrument national désigné de transport aérien, a entrepris d'acquiescer sous la forme d'un crédit-bail de douze ans, un aéronef AIRBUS A330-941 neo portant le numéro de série du fabricant MSN 1910 et l'immatriculation 9H-SZN.

Ce contrat de crédit-bail, qui est un mode financement adapté au contexte d'AIR SENEGAL, revêt une grande importance pour la compagnie, en ce qu'il contribue au renforcement de sa flotte et à l'expansion de ses lignes. La compagnie AIR SENEGAL SA a ainsi obtenu le financement auprès de la banque BANCO SANTANDER S.A. sur la base de la structuration suivante :

* une garantie souveraine de l'Etat du Sénégal, accordée pour couvrir le risque de défaut de la Compagnie AIR SENEGAL SA vis-à-vis du bailleur ;

* une délégation, par le bailleur, du bénéfice de cette garantie à la banque BANCO SANTANDER SA ;

* un hébergement des sécurités et garanties de la créance au sein d'un véhicule société à objectif spécial (« SPC ») CASAMANCE OWNER S.à.r.l, bailleur, sur demande des créanciers.

Aussi, est-il apparu nécessaire, pour l'Etat du Sénégal, dans sa politique de soutien et d'accompagnement de ce projet qui vient renforcer la promotion de la destination du pays, de garantir, à première demande, d'une manière irrévocable, autonome et inconditionnelle, le respect par AIR SENEGAL SA de ses obligations contractuelles vis-à-vis du bailleur.